

Peuples autochtones : des ententes à géométrie variable

Virginie Larivière

Number 764, April–May 2013

Le Nord pour tous, vraiment?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68917ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Larivière, V. (2013). Peuples autochtones : des ententes à géométrie variable. *Relations*, (764), 20–22.

Peuples autochtones : des ententes à géométrie variable

Les relations de nation à nation sont un enjeu central de la concertation avec les communautés autochtones en vue du développement du Nord.

VIRGINIE LARIVIÈRE

L'auteure est doct-
rante en sciences
de l'environnement
à l'UQAM

Le développement des territoires nordiques du Québec, proposé par l'ex-gouvernement libéral, est toujours à l'ordre du jour malgré l'arrivée au pouvoir du Parti québécois. La première ministre Pauline Marois affirme toutefois vouloir modifier certaines façons de faire, notamment en ce qui a trait à la participation des peuples autochtones. Dans cette optique, elle a rapidement accepté l'invitation de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador à participer au Sommet sur les territoires et les ressources, organisé au début de décembre 2012.

Disant vouloir s'inspirer de ses prédécesseurs péquistes, notamment de Bernard Landry, à qui on doit la signature de la Paix des Braves avec le Grand Conseil des Cris, Pauline

Marois dit souhaiter rétablir des relations «de nation à nation» avec l'ensemble des peuples autochtones concernés par l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire. Son gouvernement a ainsi annoncé la tenue d'une table de travail où seraient discutés les enjeux de gouvernance et de conservation du territoire ainsi que la question des consultations et des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles. S'il est encore trop tôt pour analyser ces nouvelles façons de faire, on peut dire d'emblée que les premières interventions de Pauline Marois témoignent d'une écoute et d'une ouverture nouvelles que les peuples autochtones accueillent à la fois avec espérance et méfiance. Il faut dire que les attentes sont nombreuses, diverses et modulées en fonction de l'existence – ou de l'absence – d'ententes historiques.

Sous le gouvernement libéral, le Plan Nord regroupait quatre nations autochtones à sa «Table des partenaires», toutes présentes sur le territoire visé, soit les Inuits, les Cris, les Innus et les Naskapis. Le tracé arbitraire et artificiel de la frontière sud du Plan Nord, le long du 49° degré de latitude nord, n'est pas sans poser de problème, puisqu'il détermine

Kangirsuk, au Nunavik.
Photo : © Marc-André
Pauzé/ Waseya Images



l'inclusion ou l'exclusion des nations autochtones au nombre des partenaires. Ainsi, à cause de ce cadre géographique, les Atikamekws et les Algonquins en ont été d'emblée exclus – sans égard à leur présence ancestrale sur ce territoire – parce qu'ils n'y habitent plus.

C'est une des raisons pour lesquelles la démarche de concertation mise sur pied par le gouvernement libéral, où devait se forger une vision commune, a suscité tant de critiques et de divisions au sein des communautés autochtones.

Un autre point litigieux est que les relations « de nation à nation » tant souhaitées se limitent jusqu'à présent aux communautés cries, naskapiés et inuites, signataires d'accords leur reconnaissant certains droits politiques et institutionnels chaudement négociés durant les années 1970 à la suite du « projet du siècle », soit la construction du complexe hydro-électrique La Grande. De leur côté, les Innus ne comptent pas sur le même type de reconnaissance. Il faut

Les réflexes d'écoute et de consultation, pourtant bien développés avec les communautés « conventionnées », demeurent malheureusement déficients avec celles qui ne le sont pas, comme en font foi le Plan Nord et sa Table des partenaires.

rappeler qu'avant d'exploiter le potentiel hydro-électrique sur les territoires de la baie James, le gouvernement du Québec n'accordait que très peu de légitimité à ces nations autochtones ainsi qu'à leurs contestations. Signée en 1975 et issue de l'opposition des Cris et des Inuits, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois représente la première entente qui reconnaît des droits territoriaux aux populations autochtones du Canada. En 1978, une entente similaire a été signée avec les Naskapis, lesquels bénéficient depuis de la Convention du Nord-Est québécois.

Aujourd'hui encore, l'importance de ces conventions dans le maintien des relations dites de « nation à nation » apparaît évidente. En effet, d'autres ententes de partenariat sur le développement économique et communautaire ont été signées en 2002, nommément l'entente Sanarrutik avec les Inuits et la Paix des Braves avec les Cris. Plus récemment, et directement en lien avec le Plan Nord, le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris signaient, à l'été 2012, l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, laquelle cristallise la cogestion du territoire en créant un gouvernement régional paritaire entre Cris et Jamésiens. Du jamais vu au Canada!

Cette entente cautionne l'idée d'un réel partenariat entre Québec et les peuples autochtones, comme Jean Charest s'est plu à le répéter. Il convient toutefois de souligner que les cas des Innus, des Atikamekws et des Algonquins font

mentir tant l'optimisme de l'ancien premier ministre que sa propension à poser en exemple ce partenariat pour convaincre la population des saines relations que le gouvernement entretient avec l'ensemble des peuples autochtones.

DES INCLUS ET DES EXCLUS

En effet, les règles sont loin d'être les mêmes pour les uns et pour les autres en ce qui concerne les enjeux de gouvernance du territoire et de gestion des ressources naturelles. Le territoire traditionnel des Innus, des Atikamekws et des Algonquins chevauche les frontières établies par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Or, cette dernière a mis fin, sans leur consentement et sans compensation, à leurs droits ancestraux. En effet, la reconnaissance par la Convention de certains droits réclamés par les Cris et les Inuits fait en sorte que toute revendication d'une autre nation autochtone sur les mêmes territoires se heurte à la présence de droits déjà reconnus. Depuis 30 ans, les Innus tentent ainsi, sans succès jusqu'à maintenant, d'obtenir justice pour récupérer ces droits. Ces nations ne jouissent presque d'aucun soutien institutionnel et juridique concernant ces droits ou en matière de retombées économiques et de protection de l'environnement, de leur culture et de leur mode de vie. Les réflexes d'écoute et de consultation, pourtant bien développés avec les communautés « conventionnées », demeurent malheureusement déficients avec celles qui ne le sont pas, comme en font foi le Plan Nord et sa Table des partenaires.

En réaction à ce manque de consultation et afin de faire reconnaître leurs droits, quatre communautés innues¹ créent, en 2008, l'Alliance stratégique et boycottent le processus de consultation du Plan Nord, qu'elles considèrent biaisé. Seules les communautés de Nutashquan et de Mashteuiatsh y participent, adhérant au processus de négociation territoriale avec Québec et Ottawa appelé « l'approche commune », qui leur offre une certaine protection que les autres communautés n'ont pas. Cette division des communautés innues entre celles qui adhèrent au Plan Nord et celles qui le rejettent affaiblit leur capacité de mobilisation politique et réduit leurs moyens d'action. Ceux-ci se sont notamment traduits par des actions citoyennes, comme le blocus de la route 138 qui, initié en 2010 et répété à quelques reprises depuis, vise à perturber les activités d'exploitation sur leur territoire. Voulant également dénoncer le Plan Nord, un groupe de femmes innues a marché depuis la Côte-Nord jusqu'à Montréal, l'an dernier. L'aboutissement de ce périple à pied coïncidait avec les célébrations liées au Jour de la Terre et visait à faire connaître leur situation.

Par ailleurs, toujours en attente de partenariat avec le gouvernement, les compagnies minières et de construction sont de plus en plus nombreuses à approcher les communautés autochtones afin d'en tirer des ententes de gré à gré. La journaliste Anne Panasuk, de l'émission *Enquête* à

1. Ekuanitshit, Matimekush Lac-John, Pessamit, Uashat Mak Mani-Tenam et, depuis 2009, Unamen Shipu.

Radio-Canada, a dévoilé, à l'automne 2012, que les actionnaires du sud du Québec bénéficiaient beaucoup plus largement de ces contrats que les actionnaires innus, pourtant majoritaires. Une situation pleine d'irrégularités décriée par plusieurs Innus.

Quant aux Atikamekws, des négociations bilatérales entamées avec le gouvernement libéral se poursuivent avec le gouvernement péquiste dans le but d'arriver à une entente sur la gestion des ressources naturelles d'ici juillet 2013. Du côté des Algonquins, tout est encore à faire.

Les inégalités qui caractérisent les relations entre le gouvernement du Québec et les diverses nations autochtones sont au cœur de nombreux reproches que suscite le Plan

Nord. La table de travail promise par Pauline Marois ne manque donc pas de défis à relever. Le premier sera probablement de rétablir la confiance avec les communautés autochtones qui ont été mises à l'écart dans le processus de concertation des libéraux tout en poursuivant les avancées réalisées avec celles ayant signé des conventions. Pour le moment, la première ministre se fait rassurante envers les Premières Nations et les Inuits. Il faut toutefois garder en tête qu'elle a adopté la même attitude sécurisante envers les investisseurs étrangers, arguant que le Plan Nord demeurerait à l'ordre du jour et que les changements qu'elle compte y apporter ne seront pas de nature à les contrarier. ●

Les femmes autochtones et le Plan Nord

AURÉLIE ARNAUD

L'auteure est responsable des communications à Femmes autochtones du Québec

Vantée par le précédent gouvernement comme la solution au chômage et à la pauvreté dans les régions, le développement minier dans le Nord québécois semble ne pas offrir les mêmes promesses aux femmes qu'aux hommes. En effet, « seule une faible proportion des emplois miniers et des emplois de construction seraient occupés par des femmes », selon l'avis du Conseil du statut de la femme, intitulé « Les femmes et le Plan Nord: pour un développement nordique égalitaire ». Cela est particulièrement vrai chez les femmes autochtones. Seulement 1 % des femmes de la communauté innue de La Romaine travaillent sur le chantier hydroélectrique et la majeure partie occupent des emplois dits féminins: femmes de ménage, cuisinières, assistantes. Dans la communauté de Mingan, aucune femme ne travaille sur le chantier.

L'absence de services de garderie dans les entreprises est un obstacle majeur à la participation des femmes dans l'industrie minière, et en particulier des femmes autochtones. Or, les compagnies sont très réticentes à l'idée d'en ouvrir, selon plusieurs études. Près du tiers de la population dans les régions du Nord est constitué d'enfants de moins de 15 ans. Les grossesses adolescentes y sont nombreuses, ainsi que les mères monoparentales. Les femmes en âge de travailler se retrouvent bien souvent responsables de plusieurs enfants – les leurs, ceux de leurs enfants ou ceux qu'elles ont adopté d'autres membres de leur famille. Les horaires atypiques et l'éloignement compliquent d'autant plus la conciliation travail-famille.

De plus, tous les rapports portant sur l'emploi des femmes autochtones dans les milieux professionnels non traditionnels constatent de nombreux cas de harcèlement.

Ils recommandent l'adoption d'une politique de tolérance zéro ainsi que des formations de sensibilisation aux différences culturelles, car les femmes autochtones subissent une double discrimination: à la fois sexiste et raciste. Des cas de viols sur le chantier de La Romaine et autour de Schefferville, par exemple, ont été rapportés, mais sont restés impunis, car les femmes préféraient abandonner les accusations par peur d'être stigmatisées. D'autres ont dû se résigner à quitter leur emploi, ne supportant plus le harcèlement dont elles étaient victimes. Ce genre de comportements de la part des travailleurs n'est pas étranger au fait qu'ils se sentent de moins en moins attachés à la région dans laquelle ils travaillent.

Par ailleurs, les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel accueillent une part grandissante de jeunes filles, ce qui pourrait être relié à des cas de prostitution déguisée: de plus en plus d'entre elles se voient proposer de la drogue ou de l'alcool en échange de services sexuels.

Devant cette situation complexe, la participation des femmes tout au long du processus de consultation et de décision concernant les projets de mines est absolument nécessaire, même si elle n'est pas toujours spontanée. L'exemple de la mine de nickel de Voisey's Bay, au Labrador, à la fin des années 1990, en témoigne. Grâce à Condition féminine Canada et à des organisations de femmes, la participation des femmes des communautés innues et inuites s'est significativement accrue lors des consultations en vue de l'installation de la mine. Cela a permis aux femmes de faire valoir leurs points de vue sur les différentes conséquences que le développement minier aurait pour elles et de participer, par la suite, aux négociations de l'entente sur les retombées et les bénéfices pour la communauté. Cette entente a donc pris en compte les besoins des femmes en matière d'emploi et leurs mises en garde en ce qui a trait à la discrimination.